À Lorient, le 06/11/2026

PLAN DE PRÉVENTION

Article 1 - Parties : le présent plan de prévention est arrêté d'un commun accord entre l'entreprise utilisatrice Logistique Armor SAS, représentée par : Yann Le Goff, directeur du site, et l'entreprise extérieure Froid Services Bretagne, représentée par : Marie Quéré, gérante.

Article 2 - Objet : nature des travaux : remplacement de la centrale frigorifique de la chambre froide n° 3. Lieu d'intervention : Entrepôt de Kerlann, quai 3 et local technique. Adresse de l'entreprise utilisatrice : Zone industrielle de Kerlann, 56100 Lorient.

Article 3 - Durée : date de début des travaux : 23/11/2026 ; date de fin prévue : 18/12/2026 ; volume d'heures estimé : environ 460 heures au total (3 techniciens à 35 heures par semaine pendant 4 semaines, soit 420 heures, et 40 heures de sous-traitance).

Sous-traitants : Électricité Morbihan Services (raccordement électrique, environ 40 heures). Leurs heures de travaux s'ajoutent à celles de l'entreprise extérieure pour apprécier le seuil de 400 heures.

Article 4 - Analyse des risques : les chefs des deux entreprises ont procédé en commun, avant le début des travaux, à l'analyse des risques pouvant résulter de l'interférence entre leurs activités. Risques identifiés : circulation de chariots élévateurs près du quai 3 ; manipulation de fluides frigorigènes ; travaux en hauteur sur nacelle ; coupure d'énergie des installations

Article 5 - Mesures de prévention convenues : balisage de la zone ; consignation électrique par l'entreprise utilisatrice avant intervention ; interdiction de circulation des chariots dans la zone ; port des équipements de protection individuelle ; accueil sécurité de chaque intervenant

Article 6 - Établissement du plan : le présent plan est établi par écrit et arrêté avant le commencement des travaux, en un exemplaire pour chaque signataire.

Pour l'entreprise utilisatrice : Yann Le Goff, directeur du

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/plan-prevention/